

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 Avril 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/04/11

Date de la convocation	07/04/2021
	Votes : 25
Présents : 19	Pour : 21
Absents : 02	Contre : 03
Représentés : 06	Abstention : 01

L'an deux mille vingt et un, le quinze Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ-LABORDA Véronique, GASC Georges, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etait Absent : Mr JAM Thierry, BOUISSON Mylène.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude
- Mme CAMPOY-LAMBERT Véronique à Mme AMMARI Hanane
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr ALEIX Bertrand
- Mr SEBASTIAN David à Mme PONCÉ-LABORDA Véronique
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mr NOUGOUM Mohamed
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210415-2021-04-11-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Objet : Projet de création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale au profit des communes d'Aspiran, Paulhan et Usclas d'Hérault située à Paulhan et à la création de nouveaux ouvrages sur les réseaux de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontois, compétente en matière d'assainissement sur son territoire, a engagé le projet de création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale au profit des communes d'Aspiran, Paulhan et Usclas d'Hérault située à Paulhan et à la création de nouveaux ouvrages sur les réseaux de collecte des eaux usées.

Les objectifs principaux de ce projet sont :

- Logique de mutualisation des services
- Résolution des problématiques sur les infrastructures d'assainissement
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable des communes d'Aspiran et Paulhan par la création d'une interconnexion,

Ce projet est soumis à une enquête publique unique portant sur :

- La demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement), présentée par la Communauté de Communes du Clermontois au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement d'un projet de création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale située sur la commune de PAULHAN et à la création de nouveaux ouvrages sur les réseaux de collecte des eaux usées.

L'enquête publique se déroulera du 12 au 28 Avril 2021, conformément à l'arrêté préfectoral N° 2021- I-224 du 15 Mars 2021 portant ouverture d'enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, dès le début de la phase d'enquête publique, l'avis du conseil municipal de la commune PAULHAN est demandé, notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur son territoire.

L'objet de l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Cette évaluation environnementale traite des principaux enjeux environnementaux du projet que sont la protection des milieux récepteurs, la qualité de l'environnement proche du site et la réduction de l'empreinte carbone du site.

Globalement, l'évaluation environnementale montre que le projet aura un effet bénéfique sur l'environnement.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable au dossier d'enquête publique relatif au projet de création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale au profit des communes d'Aspiran, Paulhan et Usclas d'Hérault située à Paulhan et à la création de nouveaux ouvrages sur les réseaux de collecte des eaux usées

Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20210415-2021-04-11-DE Date de télétransmission : 19/04/2021 Date de réception préfecture : 19/04/2021

le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention,

- Décide de donner un avis favorable au dossier d'enquête publique relatif au projet de création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale au profit des communes d'Aspiran, Paulhan et Usclas d'Hérault située à Paulhan et à la création de nouveaux ouvrages sur les réseaux de collecte des eaux usées,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210415-2021-04-11-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021